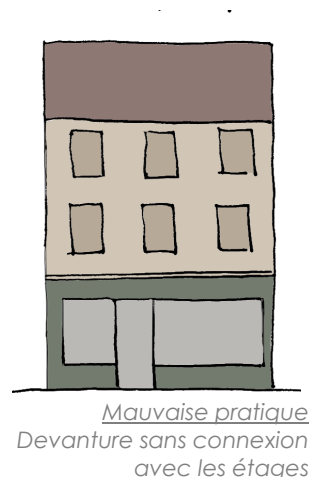
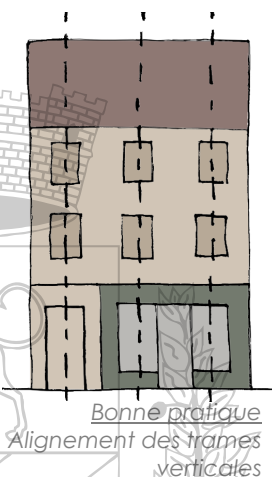


Les devantures en feuillures

Les devantures commerciales, par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles du paysage de la rue. À hauteur du piéton, elles contribuent à la qualité de notre cadre de vie et à l'animation de l'espace public. A ce titre, elles doivent pouvoir répondre à certaines règles d'insertion pour s'intégrer en harmonie avec le cadre bâti de la ville et son patrimoine.



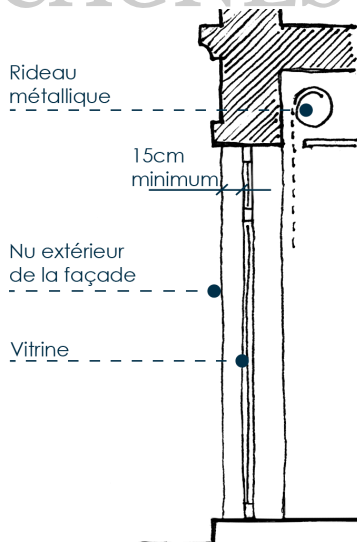
- 1 **Bandeau horizontal**
Ce coffrage couronne la devanture. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 2 **L'enseigne en drapeau**
Elle est de teinte et de matériaux semblables aux menuiseries ou au bandeau horizontal. (voir fiche 17)
- 3 **La vitrine**
Positionnée en retrait d'au moins 15cm parallèlement à la façade.
- 4 **Le socle**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée.
- 5 **L'encadrement en pierre**
Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de la façade



Les devantures en feuillure (commerces uniquement)

L'aménagement d'une devanture commerciale entraîne souvent des modifications d'aspect et de modénature de la façade de l'immeuble qui l'accueille. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...) afin de pouvoir concevoir un projet en accord avec son architecture. Les devantures commerciales impactent l'espace public en agissant à la fois à l'échelle urbaine et à l'échelle architecturale. La modification d'une devanture doit donc se faire en respectant le paysage de la rue et en composant avec la façade de l'immeuble.

La vitrine en feuillure est une devanture vitrée dans un châssis posé en feuillure dans l'épaisseur du mur, en retrait d'au moins 15 cm par rapport au nu extérieur de la façade.



Faire les bons choix

Identifiez l'architecture et le style de la façade. Avant de procéder à la dépose de l'ancienne devanture, il convient de procéder à des sondages afin de comprendre et de connaître les éléments structurels et ornementaux qui doivent être conservés : plate-bande, jambages... Si la devanture est ancienne et de qualité, on préférera sa conservation ou sa restauration.

La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Le paysage de la rue est rythmé verticalement par les limites entre immeubles correspondant au découpage parcellaire et horizontalement par les hauteurs d'étages. Les percements alignés induisent également des rythmes verticaux et horizontaux dans un rapport plein/vide clairement lisible sur les façades.

La devanture doit respecter l'harmonie de la rue. La devanture se limite au rez-de-chaussée et permet la conservation des éléments de décor horizontaux et verticaux. La devanture reprendra par exemple les proportions de plein / vide entre les baies, les trames dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres, etc. Veillez à poursuivre le traitement de la façade au rez-de-chaussée (encadrements, bandeaux,...).

Positionnez la vitrine à l'intérieur de la baie, en retrait de 15 à 20 cm par rapport au nu extérieur du mur. L'éclairage doit rester discret et intégré. Les grilles seront placées derrière les vitres (qualité visuelle meilleure lorsque le magasin est fermé).

Faire les bons choix

La devanture doit renforcer la lecture architecturale du bâtiment. Les matériaux et les couleurs utilisés contribuent à l'insertion de la devanture dans le paysage de la rue et sur la façade de l'immeuble, ainsi qu'à sa lisibilité. La recherche de simplicité et d'unité doit guider les choix. Le bois et l'acier sont recommandés ; le **PVC et l'aluminium** sont **interdits**.

Une gamme de couleur réduite mettra en valeur la devanture et renforcera sa lisibilité: une couleur dominante et éventuellement 1 ou 2 teintes secondaires maximum. La couleur dominante est choisie en fonction des couleurs de l'immeuble et des couleurs des devantures voisines.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Ne pas englober l'accès à l'entrée desservant les autres parties de l'immeuble. Ainsi, si le commerce ne s'étend que sur une partie du bâtiment, la devanture s'appuie, pour ses limites latérales sur les rythmes verticaux de la façade. Laissez les caissons des rideaux de protection visibles sans les intégrer porte préjudice à la qualité de la devanture.



Energie & Climat

L'arrêté du 28/12/2018 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. L'éclairage intérieur des vitrines de magasins doit être éteint à 1 h du matin (ou 1 heure après la fin de l'occupation). L'allumage se fait à partir de 7 h (ou 1 heure avant le début de l'activité).

Il est aujourd'hui possible de remplacer toutes les anciennes lampes, très consommatrices, par des technologies plus économiques, pour une même qualité d'éclairage. Le choix peut être fait entre les lampes fluocompactes, les halogènes à haute efficacité et les LED. Les ampoules à filament, vendues comme accessoires de décoration, restent très consommatrices.

Dans tous les cas, on vérifiera l'efficacité lumineuse au moment du choix : plus le nombre de lumens/W est élevé, plus le luminaire émettra de lumière pour une même consommation.



Le saviez-vous ?

Grille en ferronnerie, vitrage anti-effraction, ou volet repliable, de bonnes alternatives au volet roulant métallique

Le dispositif de fermeture doit être étudié dans le projet d'ensemble de la devanture, en prenant en compte son impact.

Le vitrage anti-effraction permet de conserver toute sa lisibilité à la devanture. Les volets roulants pleins sont plus susceptibles d'être tagués que les vitres. La grille en ferronnerie (voir fiche 14) est également une bonne alternative au volet métallique opaque.



Patrimoine

Encadrements de baies, quand la technique rejoint l'esthétique

Au Moyen Âge, l'échoppe est une prolongation de l'atelier servant à la vente. Habitat et activité étaient construits ensemble pour un même artisan ou commerçant. L'insertion parfaite de la devanture de boutique dans l'édifice résultait donc de la conception d'ensemble de la façade, avec rez-de-chaussée commercial et étages d'habitation.

L'échoppe s'ouvre par une grande arche sur la rue et un mur d'appui lui sert de présentoir. Son occultation se fait par des volets en bois.

En Provence, c'est sans doute au XVIII^e siècle qu'apparaît la devanture vitrée dans un châssis de petit bois posé en feuillure dans l'épaisseur du mur ; elle est fermée par des panneaux amovibles en bois.



Point réglementaire

▪ Les travaux de transformation ou de création de vitrine modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

▪ **L'usage de PVC est interdit.**

▪ Les devantures de boutique ne doivent pas dépasser le niveau de plancher du premier étage ou du bandeau établi au-dessus du rez-de-chaussée. Elles ne doivent pas englober de fenêtre d'appartement ou de porte d'immeuble.

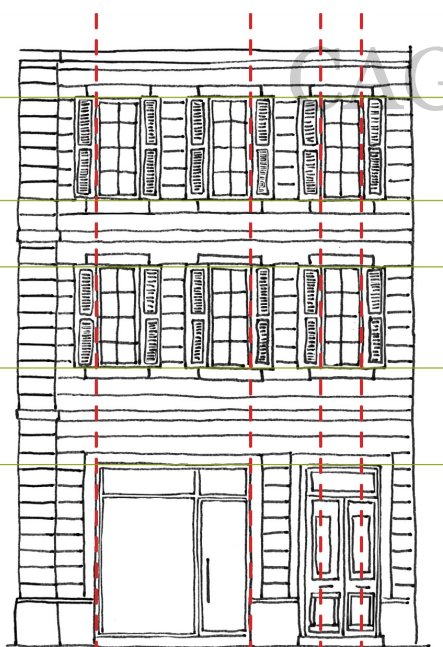
▪ Les systèmes de fermeture et de protection (grilles, volets,...) seront situés à l'intérieur. Les caissons lumineux et les enseignes clignotantes sont interdits.

▪ La proportion et l'intégration des vitrines devront respecter la composition d'ensemble de la façade.

▪ **Haut-de-Cagnes** : les devantures seront en feuillure, les menuiseries en **bois peint ou acier**. Les volets roulants sont interdits. Les stores également, à l'exception des terrasses de restaurants, s'ils sont installés sous une treille. Les enseignes seront en drapeau et en métal;

▪ **Cros-de-Cagnes** : Les volets roulants à grandes mailles sont autorisés et les volets pleins sont interdits, à l'exception des volets anciens en bois.

→ **Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.**



Respecter la composition de la façade, les descentes de charge et la trame du bâti.

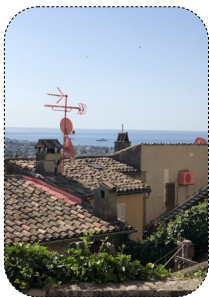
EN COMPLEMENT DE LA FICHE 14



08 Les
feronneries



15 Les enseignes



16 Intégration des
éléments
techniques

POUR ALLER PLUS LOIN



07 Les portes



11 Pavages et
calades



17 La couleur



18 Les palettes de
couleurs

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer